

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères conditionnées dans des sacs-poubelles munis de vignette/s-déchets communale/s sont récoltées par KEVAG AG selon le plan de ramassage publié ci-contre.

Les **couches-culottes jetables** sont ramassées **gratuitement** dans des sacs transparents, en même temps que les ordures ménagères.

RAMASSAGE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont à déposer à la déchetterie intercommunale.

Un service de collecte à domicile (payant) le dernier jeudi du mois a été mis sur pied. Le formulaire se trouve sur le site www.granges-paccot.ch

VIGNETTE/S-DECHETS

Les sacs-poubelles doivent **obligatoirement** être munis de vignette/s-déchets :

- ½ vignette-déchets pour un sac-poubelle de 17 litres
- 1 vignette-déchets pour un sac-poubelle de 35 litres
- 2 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 60 litres
- 3 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 110 litres

Les vignettes-déchets de l'année en cours sont utilisables maximum jusqu'au dernier ramassage du mois de janvier de l'année suivante.